

### POURQUOI ?

Nous avons été sollicités par les services de la Préfecture des Ardennes pour simplifier nos bureaux de vote avec un seuil relevé d'inscrits par bureau afin de nous mettre en conformité avec la législation électorale. Nous avons proposé, à l'origine, le regroupement de nos 3 bureaux de vote dans 2 bureaux. Or, légalement, cela n'est pas réglementaire au regard du nombre d'inscrits dans chaque bureau qui serait trop faible.

### PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Après réflexion et travail des élus et des services, nous avons proposé **un lieu unique**, le même pour tous, mais à l'intérieur, une répartition en 3 bureaux correspondant aux 3 quartiers actuels. Concrètement, avant les élections de 2022, de nouvelles cartes d'électeurs, précisant le numéro de bureau de vote, seront envoyées à chaque habitant inscrit sur les listes électorales.

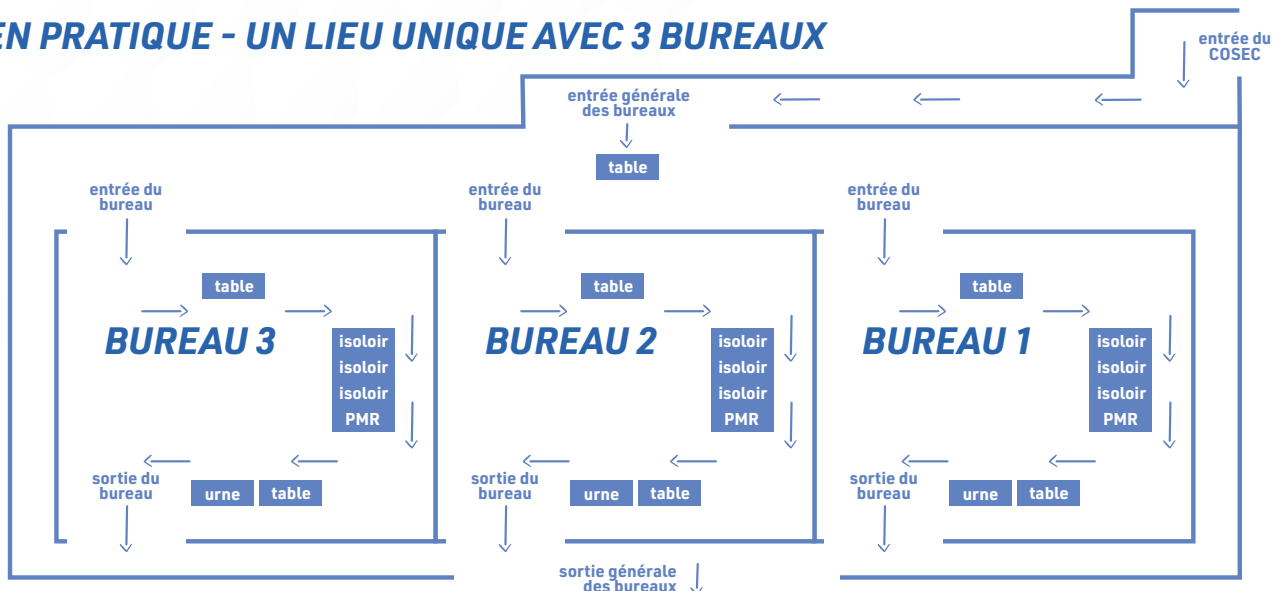
### QUELS AVANTAGES ?

- ☑ Permettre aux bâtiments scolaires de ne plus être mobilisés et perturbés avec la mise en place et le rangement du matériel de vote les vendredis et lundis.
- ☑ Eviter de se tromper de bureau de vote pour les électeurs.
- ☑ Anticiper la création d'un regroupement scolaire et la privatisation des bâtiments actuels dans l'avenir.
- ☑ Avoir un bâtiment 100% accessible.

### QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Les élus du conseil municipal tiennent à ce que chaque citoyen puisse exercer le plus simplement et facilement possible son droit de vote, c'est pourquoi, nous mettrons en place un système de **navettes gratuites** à destination des **personnes à mobilité réduite** et des **personnes âgées**. Ce service aura pour but de faciliter l'exercice de la démocratie pour **tous**.

### EN PRATIQUE - UN LIEU UNIQUE AVEC 3 BUREAUX



#### BUREAU 1 ZONE 1

Lotissement La Charmille  
 Lotissement La Grande Couture  
 Place Jules Leroux  
 Rue Albert Poulain  
 Rue Ambroise Croizat  
 Rue Anatole France  
 Rue de l'Égalité  
 Rue de l'Europe  
 Rue de Strasbourg  
 Rue du Cerisier  
 Rue du Château  
 Rue du Docteur l'Hoste  
 Rue Émile Combes  
 Rue Étienne Dolet  
 Rue Ferdinand Buisson  
 Rue Jean Moulin  
 Rue Jean-Vivien Laurent  
 Rue Jules Guesde (partie comprise entre la rue Jean Moulin et l'avenue Jean Jaurès)  
 Rue Léon Gambetta  
 Rue Louis Pasteur

#### BUREAU 2 ZONE 2

Chemin de Lignicourt  
 Impasse La Sayette  
 Route de Lumes  
 Rue Charles Prévost  
 Rue de la Fraternité  
 Rue des Pêcheurs  
 Rue du Huit Mai  
 Rue Jean Rogissart  
 Rue Jean-Baptiste Clément  
 Rue Jules Ferry  
 Rue Jules Guesde (partie comprise entre la rue Jules Lobet et la rue Jean Moulin)  
 Rue Jules Lobet  
 Rue Jules Rocipon  
 Rue Madeleine Riché  
 Rue Marcel Clachet  
 Rue Marcel Picot  
 Rue Pierre Curie  
 Rue Roger Gaignot  
 Rue Roger Mayot

#### BUREAU 3 ZONE 3

Avenue Jean Jaurès  
 Avenue de Turenne  
 Avenue du Gros Caillou  
 Lotissement La Petite Louvière  
 Lotissement Les Hauts du Fâ  
 Route Nationale  
 Rue Camille Didier  
 Rue de l'Avenir  
 Rue des Acacias  
 Rue des Aliziers  
 Rue des Catalpas  
 Rue des Charmes  
 Rue des Érables  
 Rue des Merisiers  
 Rue des Platanes  
 Rue des Poiriers  
 Rue des Sorbiers  
 Rue des Tilleuls  
 Rue des Vergers  
 Rue du Cyprès  
 Rue du Onze Novembre  
 Rue Gisèle Halimi  
 Rue Louise Michel  
 Rue Simone de Beauvoir



## PROCHAINES ÉLECTIONS



Élections présidentielles les **10 et 24 avril 2022**  
je vote pour élire le Président de la République



Inscription sur les listes électorales avant le  
vendredi **4 mars 2022** pour voter aux élections  
présidentielles



Élections législatives les **12 et 19 juin 2022**  
je vote pour élire un député



Inscription sur les listes électorales avant le  
vendredi **6 mai 2022** pour voter aux élections  
législatives